

24.02.2017: Recommandation relative à l'admission aux études de médecine pour l'année académique 2017/2018

Sur la base du nombre d'inscrits qui lui a été livré par swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a recommandé aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer un numerus clausus pour l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2017/2018.

Il a recommandé à ces cantons ainsi qu'au Conseil des EPF de limiter le nombre d'étudiants admis au moyen du [test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse \(AMS\)](#) qui aura lieu le 7 juillet 2017.

La compétence pour la procédure d'admission relève de [swissuniversities](#).

Haute école	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire		Chiropraxie	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
ETHZ	287	100	--	--	--	--	--	--
UniBAS	827	170	76	32	--	--	--	--
UniBAS-USI	10	15	--	--	--	--	--	--
UniBE	926	220	70	35	330	70	--	--
UniFR	323	120	--	--	--	--	--	--
UniGE	595	400*	71	50	--	--	--	--
UniL	629	440*	--	--	--	--	--	--
UniNE	145	70*	--	--	--	--	--	--
UniZH	1517	272	146	50	236	80	81	20
UniZH-Track LU	52	40	--	--	--	--	--	--
UniZH-Track SG	86	40	--	--	--	--	--	--
TOTAL	5397	1887	363	167	566	150	81	20

* N'appliquant pas le numerus clausus, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel accueillent tous les étudiants inscrits.

Liens:

- Site web de [swissuniversities](#)
- [Communiqué de presse «Davantage de places de formation en médecine humaine»](#)